



REF : PCH/DDCH/DCE/N°2060/2022

Casablanca, le

21 NOV 2022

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Major de Service Réanimation** au niveau de la Polyclinique de Sécurité Sociale Oujda relevant du Pôle Unités Médicales.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation / Direction Développement du Capital Humain, du secrétariat du Pôle Unités Médicales et du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Postes à pourvoir	Profils minimum requis	Compétences
Major de Service Réanimation / Polyclinique de Sécurité Sociale Oujda/ Pôle Unités Médicales	-Major de Service ; Ou -Personnel CNSS Infirmier ou Technicien de Santé, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 1 an à la CNSS ; Ou -Personnel CNSS Aide Soignant, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 4 ans à la CNSS.	-Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'Unité Médicale ; -Maîtrise des techniques de soin ; -Maîtrise des techniques d'hygiène et de sécurité et veille à leur respect ; -Capacité à assurer la mise en œuvre et le suivi des planifications des activités médicales et paramédicales ; -Capacité à encadrer, animer et superviser une équipe de travail ; -Capacités organisationnelles ; -Qualité relationnelle.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature - Fiche de candidature - CV

Les dossiers doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2022@cnss.ma** au plus tard le **07 DEC 2022** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général